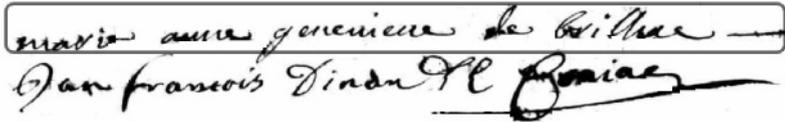


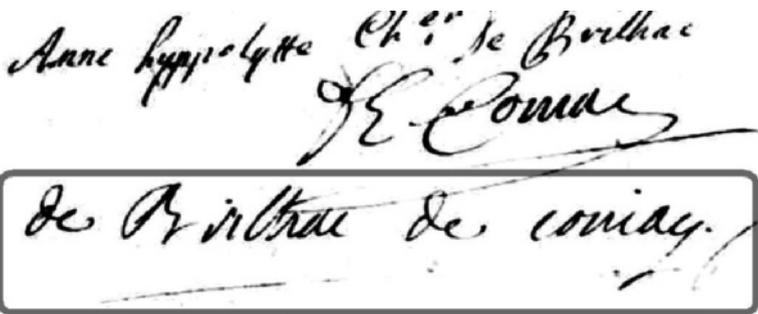
Sa signature trouvée dans les registres de Saint-Pierre en Saint-Georges, la paroisse de Rennes dont relèvent les demeures de Marie Anne Geneviève de Brillhac et Jean François Dinan de Coniac au bas



maria anne genevieve de Brillhac
Jean François Dinan de Coniac

de leur acte de mariage le 22 juillet 1728.

Puis - en bas - aux baptêmes de deux fils le 6 mars 1731 :
la première est celle d'un de ses trois demi-frères, son mari ensuite.



Anne Hypolyte Cher de Brillhac
J. F. Coniac
de Brillhac de Coniac

Au verso, l'unique lettre d'une seule page de Madame de Brillhac, écrite au demeurant avec une légère fébrilité, les autres en comportant trois ou quatre d'une écriture - dite sobre - occupant presque tout le papier disponible. La régularité des lignes, régularité retrouvée dans toutes les lettres de la famille, résulte de l'emploi d'un guide.

(F. R. le ... : Fait Réponse le ...)

f. B. Le 22^e juillet 1771

nous avons été sans depuis dans ma chère rosette depuis mercredi dernier
il nous vint un caprice nous représenter que la bonne femme la pucelage
étroit en appropriaie m. de la pucelage prit ses jambes à son corps et se mit
de pied en chaise auprès de la malade ma fille et moi le lendemain matin
nous y vendîmes, elle ne s'en porta que mieux aujourd'hui et en
conséquence nous retournons ce soir à la pucelage mais la pauvre
bonne femme a été 22 heures sans aucune connaissance force tisanes
avec de l'émétique et des lavemens ont occasionné une abondante
évacuation qui la tira d'affaire jusqu'à la première occasion ce qu'il y a
de voyez ces qu'elle a la tête mieux qu'elle ne l'avoit auparavant
son corsipelle s'est déclarée à la jambe enfin elle est bien
bientôt nous sommes vous voir les premiers jours du mois prochain le 2^e
ou le trois ie vous embrasse ma chère rosette ie ne sçay rien de
nouveau pour tout et mieux vous en disant autant et au revoir
ce 15^e juillet

Les 75 lettres réunies dans ce recueil ont été écrites pour la plupart par Marie Anne Geneviève de Brillhac (1702-1779) – entre 1760 et 1772 – à « sa chère Rosette », sa fille, *Françoise Geneviève de Coniac*, habitant au château du Restmeur près de Guingamp. Elles ont eu un destin assez sage, digne de leur rédactrice, et assez heureux pour appartenir au fonds La Monneraye de Bourgneuf, famille du mari de Rosette, conservé aux *Archives départementales d'Ille-et-Vilaine* (2 E L 27).

Madame de Brillhac était alors veuve, depuis plus de trente ans, de Jean François Dinan de Coniac ; déjà veuve de Jean André de Robien, l'un et l'autre conseillers au parlement de Bretagne, l'un et l'autre morts quelques années après leur mariage.

Quelques lettres sont écrites en voyage ; plus souvent à son domicile au cœur de Rennes ; ou un peu à l'ouest, quand elle venait jouir de la belle saison au château de la Prévalaye, résidence de Madame de la Prévalaye – demi-soeur de Rosette, dite *Niny* – et des deux Messieurs de la Prévalaye, ses petits-fils, souvent absents en tant qu'officiers.

© Reconnaissance doit être témoignée à A. Lemoy pour avoir fait connaître ces documents par son article « Lettres à Rosette » publié en 1930 par les *Annales de Bretagne* : il y dit celle qu'il appelle Madame de Coniac « bien placée ... pour suivre de près les événements sensationnels qui se sont déroulés à Rennes de 1762 à 1772 » ; année qui s'avère être celle de la mort de *Niny* au bout d'un lent dépérissement. Aujourd'hui, Les Ami-e-s de la Prévalaye sont heureux de proposer la découverte de ce qui nous est parvenu de cette noble dame de Rennes.

Rennes, février 2018

Hervé Tigier

Des index et une synthèse - centrée sur la scriptrice - suivent les transcriptions. Les observations politiques n'ont pas été plus que cela réunies, ni d'ailleurs considérées particulièrement, tâche bien ardue et demandant compétences. Deux indications cependant à ce sujet :

1. **Pt.** signifie président, donc président du parlement (qui en comporte plusieurs), ou président de la noblesse (aux états) ; **Pr. Pt.** premier président.

2. "Les épithètes d'ifs et d'orangers mises en usage au lendemain des démissions de mai 1765 s'appliquent, on le sait, la première aux non-démissionnaires et la seconde aux démissionnaires du Parlement de Bretagne. Quant'aux cèdres, ce sont les rentrés de 1769 au Parlement reconstitué, et les platanes, les membres du Parlement Maupeou.", écrit A. Lemoy dans l'article cité dans la présentation (p. 52) et auquel nous renvoyons le lecteur pour d'utiles compléments : seule référence bibliographique donnée dans cet ouvrage.

Les index sont précédés d'un tableau chronologique des deux ménages de Madame de Brilhac (Rosette, Niny et autres enfants et petits-enfants), synthèse d'une compilation des données d'A. Lemoy, de l'abbé Paris-Jallobert, des archives municipales de Rennes (fiches Poquet du Haut Jussé & édition ABGH/Parchemin), et de généalogies Geneanet.

→ "**Mr. de la Prévalaye**" est le marquis de la Prévalaye, son fils, chef d'escadre, etc., propriétaire du château d'où sont écrites nombre de lettres. C'est aussi là que sera préparé - côté chouan - le traité de la Mabilais (lieu-dit rennais non loin) en février 1795, "**La Prévalaye**", le frère du marquis, étant chef de premier rang de la contre-révolution en Bretagne.

Répartition chronologique :

1759 : 1

1760 : 1 - 1762 : 4 - 1763 : 1 - 1766 : 3 - 1767 : 5 - 1768 : 3 - 1769 : 1

1770 : 9 - 1771 : 29 - 1772 : 18, & une dizaine postérieures.

L'orthographe a été respectée, mais quelques accents ont été ajoutés, ainsi qu'un grand nombre de signes de ponctuation pour une lecture plus fluide.

Lettre de "Mr. le commandeur de Brilhac" (cf. indication côté adresse) à Monsieur de la Monneraye Bourgneuf, le mari de Rosette.

à Paris, 14 juin 1756

Faites dire, s'il vous plait, mon cher nepveu, à ma sœur que j'ay reçu sa lettre et que je vais courir pour ses commissions sans espoir de luy faire reponse pour cet ordinaire !

Je vais aussy courir pour les vôtres ! Je suis faché que vous ne me les ayés pas données en partant car n'ayant plus qu'une quinzaine de jours à rester icy, je n'auray pas la même facilité pour les bien faire. Vous sentés bien que demandant des mesures précises pour votre trumeau pour la hauteur et la largeur, on ne peut se flatter de trouver rien de hazard et qu'il faut du neuf fait exprès que je ne pourray voir avant mon depart ; ainsy il faudra s'en rapporter à la bonne foy de l'ouvrier et marchand¹. Vous ne me mandés point la longueur et l'espece du cordon pour votre lanterne ; cela fait une difference pour le prix. J'attendray votre reponse pour cette emplette ; faites la moy sur le champ !

Adieu, je vous embrasse et Rozette, et n'ay pas le tems de vous en dire davantage !

1 Françoise Geneviève de Coniac et Jean François de la Monneraye, seigneur de Bourgneuf, qui se sont mariés en l'église Saint-Germain le 15 sept. 1755, habitent en 1773, 1780, 1788, un hôtel "près St Yves", et louent à ces dates (au moins) la métairie noble de Bourgneuf et la maison et lieu noble de Marbaudé, aux environs de Saint-Cyr, à Rennes - (même liasse).

Lettre du frère du précédent au même destinataire : Pierre René Eugène de Brillhac, seigneur de Gençay, puis comte de Crevy (cf. A. Lemoy).

à Rennes, le 29 xbre 1759

Mon attachement pour vous, ma chere niece, et pour Monsieur de Bourgneuf, dicte mes voeux pour votre bonheur à l'un et à l'autre, juges de leur sincérité. Messieurs de Brillhac, grands et petits, se joignent à moy pour vous faire les mêmes assurances, et nous vous demandons à l'un et à l'autre la continuation de l'honneur de vôtre amitié que nous meritons par nos sentimens pour vous. Vôtre santé est-elle aussy bien remise que je le désire ma chère niece, j'ay quelquefois de faibles esperances de voir la mienne se remettre, mais de nouvelles crises, renouvellent mes douleurs et m'ôtent tout espoir.

Ma sœur et ma niece ne sont venus diner avec nous qu'une fois depuis que je suis icy. Elles etaient l'une et l'autre en bonne santé.

On n'entend parler icy que de nouvelles impositions dont la nature est encore incertaine ; de mauvais succès sur terre et sur mer.

On voit icy une copie de lettre que Mr. Bernier a deu l'ecrire à Mrs. de la marine qui sont dans la Vilaine, et la réponse qui font ces messieurs, l'une et l'autre, est dans un stile fort peu obligeant. On dit que les Anglois ont encore receu un renfort des galiotes à bombes et des brulots. Leur projet est dit-on de prendre Belisle ; on craint beaucoup qu'ils n'y reussissent, les vivres y manquant, et ne pouvant que difficilement y en faire passer, aussy bien que des troupes.

Le Pt. de Marbeuf n'est pas bien pour la santé. Le régiment de

Marbeuf part pour Valenciennes.

Voilà tout ce que je scay, ma chere niece, mais ce que vous ne pouvez ignorer sans injustice est le tendre attachement avec lequel j'ay l'honneur d'etre votre très humble et très obeissante servante, du Crevy², de Brilhac.

Comment se porte vôtre jolie petite famille ?

Mde. Descartes vient de mourir.

[puis autre main : celle de Madame de Brilhac, première de ce corpus chronologiquement parlant]

Je veux - moy même - embrasser ma chere Rosette. Il y a bien longtemps que vous ne nous avez donné signe de vie, ny vous ny votre mary. Cela n'est ny beau ny honnête !

Mr. Faraud me dit, il y a quelques jours, qu'il etait à Auray ; s'il va de la voir ton petit royaume du Clio³, son domicile sera le Crevy, où il aura et trouvera [...]

[manque seconde page].



2 Château du Crévy, paroisse de la Chapelle-Caro (Morbihan).

3 Château du Clio, paroisse de Caro (Morbihan).

à Paris, ce 8 janvier 1760

Il n'y a rien, Madame, qui m'ait fait plus de plaisir que les assurances que vous me donné de l'honneur de vostre souvenir [j']ose dire que je le merite par l'impresion que vous avez fait dans mon cœur du moment que j'ay eu le plaisir de vous voir, tant mon regret est de ne pas être à porté de vous faire connoïstre tous mes sentiments pour vous. Je me borné à vous les rennouvellé en vous souhaitant tout ce que vous merité et à tout ce qui vous appartient ; que vous soïée comblé de toute sorte de biens et satisfaction.

Je suis toujours, Madame, en commerce de lettre avec madame vostre mere. Elle est en peine de Mr. de la Prevalaye qui est toujours dans sa Villaine bloqué par trante vaisseaux anglois ; de plus Mrs les capitaine [sont] fort mal avec le ministre de la marine sur deux lettres qu'ils a escrit et don ils ont envoyé la copie dans tous les ports. Elle sont d'un s[t]ile, à ce que l'on dit, un peu dure pour des officiers qui ont toujours bien servit. Mr. le Mchal de Conflant n'a pas veu le roy quoy qu'il ait esté à Versaille. Il est malheureux pour luy d'avoir aussy mal servit, encor plus pour la Nation qui du belle armement qui coute des sommes immances, d'estre devenue presque à rien ; aussy les nouvelles publique en tire tel un grand avantage. L'on peut dire nous ne sommes pas heureux sur terre et sur mer.

Vous aite bien heureuse Madame de ce que Monsieur de Bourneuf est avec vous. Je scay que vous vous occupé à faire acomodé vostre chateau. Cela vaut bien mieux ; vous en jouites bien tranquillement.

J'ay l'honneur de vous assuré de mon tendre sincere attachement, et, pour ma vie, comme d'estre Madame vostre tres humble, tres obeissante servante. De Benoise.

Je vous prie de faire mes tres humbles compliments à Monsieur de Bourneuf - recevez l'un et l'autre ceux de mon frere.



Première lettre - typique - de Madame de Brillhac - trouvée parmi des lettres de 1720 en 2E L 29.

Ce 13e 7bre 1761

Je suis dans la plus vive inquietude, ma chere Rosette, de la situation où vous me mendés qu'est ma jolie petite Emilie. Vous scavés que j'aime cet enfant de tout mon cœur. Je ne suis pas moins tracassé de tout le derangement que cela peut occasionner à votre senté et je regrette bien l'eloignement qui nous separe. Je volerois à vostre secours. Le chirugien pance, à ce qu'il me semble, fort juste sur les remedes qui peuvent seuls tirer d'affaire Emilie. Je ne scay sy l'assoupissement où elle est, n'indiqueroit pas la saignée du pied pour empecher que la teste ne se prit. Des sangsues à la gorge pouroient aussy diminuer l'inflammation. Je scay combien il est essentiel qu'elle puisse boire. Je preferois donc de luy donner de l'eau sy elle y avoit moins de repugnance qu'à la tisane. On pouroit y faire fondre du nitre purifié ; cela est rafraischissant et ne donne

aucun gout à l'eau. Ainsy la petite n'en scauroit rien et pouroit en boire.

Je vous fait part, ma chere Rosette, de toute la science que m'a acquise les deux maladies qu'à eu Petit fils d'inflammation : l'une generale et l'autre au bas ventre. La paleur d'Emilie ne doit pas vous inquieter : elle a de la force et est en estat de soutenir plus d'une saignée. Quand la cause du mal cesse, la foiblesse n'est rien. Je sens, ma chere Rosette, quelque plaisir que j'aye à avoir de vos nouvelles, que cela peut peut-estre vous gehenner de m'ecrire. Je demande donc en grace à vostre mary de le faire à son tour, et enfin Melle. La Touche ne me refusera pas ce plaisir. Mais je vous en prie, que j'aye tous les ordinaires des nouvelles : le chirugien est encor une ressource pour m'en mender.

Vostre senté m'alarme ! Taschés, ma chere Rosette, de vous tranquiliser un peu sur toutes choses ; ne veillés pas ! Je vais engager de bonnes ames à prier Dieu de nous rendre Emilie. Mettons toute nostre confiance en Dieu, ma chere enfant, il ne nous abandonnera pas. Soeur, beau frere, neveux et niece, prennent tous parts à vos peines et desire bien sincerement la guerison d'Emilie. Bien des amitiés à Mr. de Bourgneuf de nostre part !

J'eus vendredy, par l'abbé de Brillhac, des nouvelles du comte de Brillhac. Il arivoit de St Germain et avoit laissé mon frere à toute extremité. Je crains bien d'apprendre demain qu'il n'est plus ; aujourdhuy pour luy, demain pour moy, la resignation à la volonté de Dieu, et la patience avec laquelle il souffre est un grand exemple : quand Dieu nous touche, que de changemens la grace opere dans nos cœurs !

Adieu, ma chere Rosette, je vous embrasse de tout mon cœur et vous ayme de mesme. Le petit moine nous quitta jeudy matin ; il